

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Conseil d'Administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) s'est réuni en session ordinaire le 11 avril 2022 à Douala, sous la présidence de Monsieur **Hervé NDOBA**, Ministre des Finances et du Budget de la République du Centrafrique.

Après avoir adopté le procès-verbal de sa réunion ordinaire du 17 décembre 2021, le Conseil d'Administration a pris acte de la mise en œuvre de plusieurs résolutions et décisions figurant dans la matrice y afférente.

Analysant l'état de la conjoncture économique et financière des Etats membres de la CEMAC en 2021 ainsi que des perspectives pour 2022, le Conseil d'Administration a relevé que, bien que présentant des signaux de redressement, la situation macroéconomique de la CEMAC demeure fragile et fortement exposée aux incertitudes économiques et financières à l'échelle mondiale, notamment les évolutions géostratégiques en Europe caractérisées par la guerre en Ukraine. Le Conseil d'Administration a invité les Etats de la CEMAC, d'une part, à exploiter judicieusement l'opportunité de l'amélioration des termes de l'échange pour favoriser la restauration des marges de manœuvre budgétaires et consolider davantage la soutenabilité externe de la monnaie et, d'autre part, à accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles prioritaires, de sorte à renforcer la résilience des économies aux chocs externes.

Statuant sur les comptes, après avoir pris acte des Rapports du Collège des Censeurs, notamment sur l'exécution du budget de la BEAC au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'Administration a approuvé les comptes annuels de la Banque arrêtés au 31 décembre 2021, tels que certifiés par les Commissaires aux comptes.

Dans le même registre, le Conseil d'Administration a adopté le Rapport du Comité d'Audit au titre du premier trimestre 2022 et décidé du renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes de la BEAC.

Au plan des mesures individuelles, le Conseil d'Administration a décidé de soumettre au Comité Ministériel de l'UMAC, la désignation d'un membre suppléant de la Commission de la CEMAC à la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF).

Dans le cadre de ses compétences réglementaires, le Conseil d'Administration a délivré



son avis conforme en vue de l'adoption, par le Comité Ministériel de l'UMAC, de deux Règlements communautaires concernant le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC).



**Le Président du Conseil  
d'Administration,**



**Hervé NDOBA**